

Schéma des solidarités : Un cap confirmé pour 2026

Adopté en octobre 2024, le Schéma des solidarités 2024-2028 du Loir-et-Cher entre dans sa phase de consolidation. Son ambition : apporter des réponses concrètes, coordonnées et accessibles aux habitants en situation de fragilités, à chaque âge de la vie et sur chaque territoire. Après une première année de mise en œuvre, le département a présenté en session du 5 février dernier un bilan 2025 solide et un cap clair pour 2026.

Adopté en octobre 2024, le schéma des solidarités 2024-2028 vient répondre à un enjeu clair : améliorer l'accès aux droits et aux services, renforcer la capacité d'agir des personnes, prévenir des difficultés et adapter les réponses aux spécificités de chaque territoire. Pour cela, les politiques liées à l'enfance et à la famille, à l'autonomie, à l'insertion et à l'emploi, au logement et à l'habitat, à la santé et à l'inclusion numérique ont été regroupées en un document unique et lisible.

Co-piloté par le président du conseil départemental et le préfet de Loir-et-Cher, le Schéma des solidarités 2024-2028 repose sur une mobilisation collective de quatorze décideurs¹ et financeurs engagés pour des réponses plus rapides et efficaces aux besoins des Loir-et-Chériens.

2025, une dynamique engagée

Au cours de la première année de mise en œuvre du Schéma des solidarités, 163 actions plus lisibles, mieux coordonnées et plus adaptées aux réalités de terrain, dont 15 dites « phares », ont été définies et progressivement mises en place. À ce jour, 100 % d'entre elles ont été engagées, 87 % sont en cours, 13 % ont été réalisées. Le bilan de cette première année a par ailleurs démontré la pertinence du schéma des solidarités : des droits et services plus accessibles, un accompagnement sur-mesure et une action au plus près des réalités de chaque territoire.

Consolider et renforcer l'impact en 2026

En 2026, l'objectif est d'aller encore plus loin. Cette deuxième année de mise en œuvre du schéma des solidarités marque une phase d'action renforcée, de proximité accrue et d'ajustement permanent aux réalités du quotidien. Pour cela, un budget de 243 millions d'euros (hors masse salariale) sera consacré aux solidarités cette année, soit 62% du budget global du département.

Au total, 139 actions sont programmées pour 2026, dont 21 actions définies comme « phares ». Elles visent à renforcer la participation des habitants, améliorer l'accès aux droits et aux services, réduire les inégalités territoriales, repérer les difficultés les plus tôt possible et prévenir des ruptures de parcours. Des actions renforcées pour l'enfance et la famille, l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, l'insertion, le logement, la santé ou encore l'inclusion numérique seront également menées.

Dans un contexte financier exigeant, le département et ses partenaires font le choix de mutualiser leurs moyens pour garantir des réponses sur mesure et sans rupture. Il est nécessaire d'agir ensemble pour des solidarités concrètes, proches et adaptées à chaque étape de la vie.

Vous trouverez en pièces jointes le bilan détaillé des actions 2025, ainsi que le plan complet des actions 2026.

Bilan 2025 :
<https://www.departement41.fr/app/uploads/2026/02/2026-Schema-des-solidarites-bilan-2025-WEB2.pdf>

Actions 2026 :
https://www.departement41.fr/app/uploads/2026/02/Plan-daction-2026_Schema-des-solidarites-1.pdf

¹ Préfecture de Loir-et-Cher, Région Centre-Val de Loire, ARS, Association des maires de Loir-et-Cher, CAF, Académie d'Orléans-Tours, Assurance maladie, Intercommunalités de France, Ministère de la Justice, Carsat Centre-Val de Loire, Association des maires ruraux de Loir-et-Cher, MSA, France Travail